

Conseil municipal 21 juin 2016

Compte rendu de la séance du Conseil municipal En date du 21 juin 2016

L'an deux mille seize, le mardi 21 juin à 15 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur PALLUEL.

Etaient présents, M. PALLUEL Maire et 9 membres

Absents : Madame Marie José BERTHELE, Monsieur Joël RICHARD, Jean GOUZIEN, Mickaël GRÜNWEISER

Ont donné procuration : Madame José BERTHELE à Monsieur Denis PALLUEL, Monsieur Joël RICHARD à Madame Eliane SEGALIN, MONSIEUR Jean GOUZIEN à Monsieur Thierry ROLLAND ; Madame Dominique MOIGNE à Madame Marie Noëlle MINIOU (à 17h)

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry ROLLAND

Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance en date du 30 avril .

Tarif pour ramassage dépôts sauvages :

Le sujet a été débattu lors du conseil mais il n'y a pas eu visiblement de vote formel.

Le Maire rappelle donc les données du problème et de la solution proposée par la Commission Environnement.

L'information est régulièrement faite sur le dépôt de déchets sauvages sur terrains publics (aux points de collecte) et privés, par affichage et dans le bulletin. La déchetterie doit être utilisée.

La prévention est faite, car actuellement les personnes déposant des déchets dans les endroits non autorisés reçoivent 2 lettres leur en rappelant l'interdiction.

Il conviendrait de fixer par délibération le tarif de 80€ pour l'intervention et le nettoyage des lieux où ont été entreposés des dépôts sauvages et de 150 € en cas de récidive.

Accord du Conseil à l'unanimité.

1° Délibération pour lancement du programme de réfection de l'éclairage public

Rénovation de l'éclairage public
PROGRAMME 2016
COMMUNE D'OUESSANT

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Rénovation de l'éclairage public.

Cette rénovation permettra d'économiser environ 19 800 kwh par an soit environ 3 000 euros.

La couleur des lanternes en façade sera grise RAL 7016 ; Pour les mâts, la couleur sera soit grise soit bleue.

⇒ Par ailleurs 30 candélabres vétustes seront remplacés, ainsi que les armoires de commande qui seront rénovées.

Les travaux se décomposent comme suit :

Remplacement de 122 Points lumineux par des lanternes à LED et de 6 armoires de commande, soit la totalité du patrimoine de la commune.

Ces travaux permettront de générer des économies d'énergie importantes compte tenu des nouvelles puissances installées puisque celle-ci passera de 13,1 KW à 3.2 KW globalement sur la commune.

Compte tenu des durées de fonctionnement, on peut estimer que ce projet permettra d'économiser 19 800 kwh/an soit 3 045.24 €.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune d'Ouessant afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à 168 600 € HT.

Selon les règles financières votées par le SDEF, la participation de la commune s'établit à 30 297.42 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ⇒ **Accepte le projet de réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public,**
- ⇒ **Accepte le montant de la participation communale à hauteur de 30 297,42€,**
- ⇒ **Autorise le maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et les avenants qui pourraient intervenir.**

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Rénovation éclairage public en led		Participation EDF	32 000
		Participation TEPCV	53 000
		Conseil Régional	10 000
		Autofinancement SDEF	55 917.35
	168 600 € HT		168 600 € HT

2° Salle omnisports : plan de financement

Dépense prévisionnelles HT		Recettes			
Description des postes de dépenses	Montant (€)	Financier	Montant (€)	%	Obtenue /demandée + date
Travaux de renforcement de la cha	30 000	Etat-CPER-violet territoria	130 000	50%	
Désamiantage (dépose & couvertur	80 000				
Fourniture et pose de couverture e	50 000				
Divers : études (SPS, contrôle)	5 000				
Réfection du sol	96 000	Région-Contrat de partenariat 2014-2020	65 500	25%	
		Autofinancement	65 500	25%	
TOTAL	261 000	TOTAL	261 000		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ce plan de financement prévisionnel et autorise le maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat (FNADT) et de la Région dans le cadre du contrat de partenariat « îles du Ponant »

3°) - Convention avec Ener'gence (Conseil en énergie partagée)

Description des missions confiées à Ener'gence

Les missions se composent de deux parties :

1. Le Conseil en Energie Partagé

Le dispositif, qui se distingue selon 3 principaux thèmes, comprend :

a- La Mission de base :

➤ Mise à jour de la base de données

L'utilisation d'un outil informatique pour la saisie et le suivi des consommations d'eau et d'énergie, nécessite la création de la base de données relative à la commune : celle-ci recensera les bâtiments, les surfaces, les points de comptage (électricité, gaz naturel, carburants, eau,...) ainsi que les clés de répartition pour les bâtiments desservis par un même compteur.

➤ Saisie de la facturation

Les factures d'eau et d'énergie sont transmises par la mairie et saisies par Ener'gence pour mettre à jour établir le bilan de la convention établi précédemment.

Une transmission régulière des factures facilite le bon déroulement de la mission.

L'outil informatique utilisé pour la saisie des factures est le logiciel GEPWeb fourni par l'ADEME.

➤ Réalisation et présentation du bilan annuel

Après compilation des données de consommations, une **présentation des évolutions de consommations** en faisant ressortir les points critiques est proposée à la commune. Celle-ci peut être exposée dans le cadre d'une commission, d'un bureau municipal ou d'un conseil municipal.

Le bilan mettra en corrélation les données de la commune avec les objectifs nationaux et internationaux de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

➤ Proposition et suivi d'actions d'améliorations

La réalisation du bilan des consommations de fluides et la visite des bâtiments permettront le **recensement d'actions prioritaires**.

Ces pistes de réduction des consommations d'eau et d'énergies seront hiérarchisées en fonction de leur nature (études – sensibilisation - travaux). L'objectif sera d'établir un **programme d'actions** en collaboration avec la commune.

Un accompagnement et un suivi seront proposés pour les actions mises en œuvre.

b- Les Autres Missions (comprises dans la convention)

En amont des bureaux d'étude, le CEP propose et participe à l'élaboration des cahiers des charges, aux consultations, appels d'offre, et suivi d'études et travaux lorsque c'est nécessaire.

D'autre part, en fonction des besoins et problématiques spécifiques du patrimoine communal, Ener'gence propose :

- Visite thermographique de bâtiments,
- Campagne d'enregistrement des températures de quelques bâtiments (vérification du fonctionnement des systèmes de régulation du chauffage),
- Campagne d'enregistrement des courbes de charges électriques,

- Participation à des groupes de travail ou comité de pilotage initiés par la commune,
- Constitution des dossiers de demande de CEE (Certificats d'Economie d'Energie),
- Assistance de la commune dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie,
- Conseils, mailing divers, informations,...
- Aide à l'analyse de devis, d'offres commerciales,...
- Aide à la constitution de dossier de demandes de subventions

c- L'Accompagnement de Projet (compris dans la convention)

Dans le cadre d'une construction de bâtiment ou d'une rénovation importante, un accompagnement est proposé.

Cet accompagnement se traduit par une aide à la définition des objectifs et des moyens mis en œuvre, dès la phase de **Programme**.

Une participation aux principales phases du projet (APS, APD, CCTP, DCE), ainsi qu'une relecture avec avis et commentaires des documents issus de ces différentes phases (mise en perspective des objectifs initiaux du programme).

D'autre part, ce dispositif s'accompagne également de :

L'information et la formation

- La formation, l'information et la sensibilisation des élus, du personnel communal et des usagers des bâtiments communaux,
- La rédaction d'articles pratiques pour les organes d'information communaux, Internet, etc. ...

III – 2 les actions spécifiques au projet

Energ'Enez

Quessant Sein Molène cap vers la transition énergétique

Soit :

❖ Accompagnement des usagers lors de la pose des nouveaux compteurs

Le conseiller CEP sensibilisera les usagers des bâtiments communaux sur :

- L'utilisation du nouveau compteur Linky
- L'appropriation des informations contenues dans l'espace client associé.

Le conseiller CEP bénéficiera des formations spécifiques mise en place par l'AIP sur l'accompagnement LINKY.

❖ Accompagnement des usagers pour modifier leurs consommations électriques en lien avec la production d'énergie à partir de sources renouvelables

Le conseiller CEP sera chargé d'accompagner les usagers des bâtiments communaux pour qu'ils adaptent leurs consommations d'électricité aux périodes de production d'énergie à partir de sources renouvelables.

Ces deux actions spécifiques BEL seront mises en place par le CEP durant l'année 1, l'année 2 ou l'année 3 selon l'avancée des projets BEL préalablement nécessaires à leur réalisation.

Engagements d'Ener'gence

IV – 1. Engagements d'Ener'gence envers la commune d'Quessant

Ener'gence s'engage à :

- mettre en place les moyens adéquats pour l'exécution de la présente convention,
- traiter les informations communiquées dans les plus brefs délais et informer la commune en cas d'anomalies, aussi bien pour le suivi périodique que pour le contrôle des facturations,
- transmettre et présenter annuellement le bilan annuel des consommations d'eau et d'énergie assorti des recommandations prévues,

- transmettre, à la demande de la Commune, les avis techniques et conseils sur les projets de construction, de modification ou d'extension du patrimoine communal et à formuler les recommandations nécessaires en matière énergétique.

Ener'gence assure la stricte confidentialité des informations transmises par la commune. Elle est tenue à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elle aura connaissance au cours de l'exécution de la présente convention.

IV – 2. Engagements d'Ener'gence envers l'AIP

Ener'gence s'engage à :

- transmettre à l'AIP un rapport annuel accompagné du calendrier récapitulatif des actions réalisées
- adresser la facture annuelle accompagnée des pièces justificatives liées au surcoût insulaire (bateau, repas, hébergements, ...).

Engagements de l'AIP

L'AIP s'engage à :

- Adhérer à Ener'gence pour les 3 années que dure la BEL pour une cotisation de 34 €/an
- Verser à Ener'gence
 - Le montant du CEP dont les modalités sont définies à l'article IX - 1.
 - Le montant des surcoûts insulaires liés aux déplacements dans le cadre du CEP, comme définit à l'article IX - 2
 - Le montant des actions complémentaires confiées à Ener'gence dans le cadre de la BEL, comme définit à l'article IX - 3
- Accompagner la commune en tant que de besoin pour toute question, action, relative aux missions objet de la présente, par l'intermédiaire notamment de la chargée de mission énergie de l'AIP.
- Mettre en place une formation pour accompagner la mise en place des compteurs LINKY dans les bâtiments communaux.

Engagements de la commune

Pour une meilleure efficacité, la commune désigne :

- Un élu « **Responsable énergie** » qui sera l'interlocuteur privilégié d'Ener'gence pour le suivi d'exécution de la présente convention.

Nom de l'élu « responsable énergie » : M. Thierry ROLLAND

- Un **agent administratif** qui assurera la transmission des informations nécessaires à la mission (factures d'eau et d'énergies, plan, planning d'utilisation,...).

Nom de l'agent administratif : Madame Sabrina CAÏN

- Un **agent technique** pour toute question relative aux bâtiments

Nom de l'agent technique : Monsieur André TOULAN

La commune transmet en temps voulu toutes les informations requises pour l'élaboration du bilan initial et de son suivi.

Elle permet l'accès à ses bâtiments et informe Ener'gence de toute modification sur les bâtiments et sur leurs conditions d'utilisation, sur les équipements énergétiques et sur les modalités d'abonnement.

La commune, au vu des résultats obtenus, décide seule des suites à donner aux recommandations.

Pour le financement de la prestation, la commune s'engage à verser à l'AIP et pour chaque année de la durée de la présente la somme de 729,66 €/an soit 2189 € pour les 3 ans. (Cotisation 2015 ENER'GENCE 1 033,11 €)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention tripartite avec l'AIP et Ener'gence.

4°- DM budget camping

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants,

Vu la délibération du 14 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016 du camping municipal, considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après, pour régulariser des annulations de titres sur exercices antérieurs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative telle que décrite dans le tableau ci-dessous:

Section de fonctionnement

Chap./ Comptes dépenses	Objet	Montant
67 / 673	Titres annulés	+100.00
011 / 6262	Télécommunications	- 100.00
Solde		0

5° - Avenant travaux maison Bel Air (traitement des bois)

Après préparation du chantier, il s'est avéré nécessaire de faire un traitement fongicide des maçonneries de la maison Bel Air.

C'est l'objet de cet avenant proposé par le maître d'œuvre.

Lot 10 : traitement des bois (attribué à l'entreprise Santé-bois)

Travaux en plus : traitement fongicide des maçonneries

Montant marché initial :..... 3 329.00

Avenant :.....2 808.00

Nouveau montant marché :.....6 137.00

Tva332.90

Montant TTC.....6 469.90

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette décision modificative du budget 2016 du camping municipal.

Départ Madame Dominique MOIGNE à 17h.

La question du bateau et du débat qui a eu lieu lors du dernier conseil est évoquée. Monsieur François MALGORN lit et remet aux conseillers une déclaration répondant aux propos de Monsieur Victor SAVINA. Un résumé de la dernière réunion de la commission des transports sera transmis aux conseillers.

Le Maire fait part également d'un courrier de Monsieur Jean GOUZIEN demandant un vote du conseil municipal au sujet de l'Enez Edig . Un exemplaire est remis aux membres du Conseil. En l'absence de Monsieur Jean GOUZIEN, cette question sera vue au prochain Conseil.

Information

Le Chacal sera à Ouessant mardi 28 juin et le Commandant invite les membres du Conseil qui le souhaitent à monter à bord. L'arrivée est prévue au Stiff vers 12h.

Fin du conseil à 17h30